

Vers une naturopathie intégralement remboursée ?

La naturopathie permet de bénéficier de conseils afin d'améliorer son hygiène de vie de manière plus naturelle. Même si elle ne remplace pas un avis médical, la naturopathie n'est pas à négliger car elle peut réduire les dépenses de santé de façon parfois significative.

De plus en plus de gens manifestent le besoin de se reconnecter avec le naturel pour leur bien-être, les naturopathes se présentent donc comme un complément naturel à la médecine traditionnelle.

Depuis Mars 1996, le Conseil de l'Europe reconnaît la naturopathie ainsi que 7 autres pratiques comme étant de la médecine douce (rapport Lannoy).

Est-il possible de se faire rembourser sa consultation ?

Malheureusement, la Sécurité Sociale ne rembourse pas encore ce type de médecine et beaucoup de professionnels pratiquent des dépassements d'honoraires. Pour une séance, il faut compter environ 75€, tout dépend de la durée, des tests effectués, du type de soin, ...

Depuis le 1er janvier 2008, certaines mutuelles proposent des contrats incluant le remboursement de prestations en médecine douce. Leur niveau de prise en charge dépend d'un certain nombre de critères propres à chaque compagnie d'assurance.

Il faut garder en tête que le montant obtenu pour couvrir une consultation est relatif au niveau de garantie choisi par l'assuré. Il peut varier de 25€ par séance à des valeurs bien plus importantes, généralement les assurances mettent en place un forfait annuel à ne pas dépasser.

En effet, ce type de médecine préventive peut contribuer à diminuer les dépenses de santé des assurés. C'est pourquoi de plus en plus de mutuelles intègrent des packs « bien-être » pour certaines médecines douces.

Pour être sûr de bénéficier des meilleurs remboursements, il est indispensable de comparer un maximum de mutuelles afin d'en sortir la plus avantageuse.

De plus, il est important de vérifier si d'autres médecines douces sont prises en charge vu qu'elles peuvent être complémentaires en fonction du thérapeute.

Il existe des courtiers en assurances tel que bonne-assurance.com qui peuvent vous établir des devis comparatifs gratuitement afin de trouver la formule qui correspond au mieux à vos besoins.

Peut-on espérer des changements du côté de la Sécurité Sociale ?

Juridiquement, la loi tolère l'exercice de la naturopathie sans pour autant la reconnaître comme une spécialité de la médecine.

Cependant, dans plusieurs états Européens, de plus en plus de pratiques à base de traitements naturels sont reconnus, notamment dans des pays frontaliers comme l'Allemagne ou la Suisse.

Il est donc probable que d'ici quelques années, le ministère de la santé procède à des démarches afin de reconnaître la naturopathie et ses bienfaits sur le corps.
Ainsi, prévoir un remboursement au niveau de base des Français pourrait être un moyen d'encourager le retour à une médecine qui a fait ses preuves depuis bien des années.